

D

# Indicateurs de fonctionnement de l'API DSP2

**15 Mars 2024**

Période du 15/12/23 au 14/03/24

# INTRODUCTION

La Caisse des Dépôts, en sa qualité de prestataire de services de paiement gestionnaire de comptes, publie sur son site <https://www.banquedesterritoires.fr/reglementation-dsp2> les présentes statistiques trimestrielles concernant la disponibilité et les performances de son interface dédiée à l'open-banking et de l'interface utilisée par ses utilisateurs de services de paiement.

Elle se conforme ainsi au Règlement Délégué (UE) 2018/389 de la Commission du 27 novembre 2017 complétant la directive (UE) 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation relatives à l'authentification forte du client et à des normes ouvertes communes et sécurisées de communication.

# SOMMAIRE

<b>Disponibilité de l'interface</b>	<b>4</b>
Durées (en min) et pourcentages quotidiens de fonctionnement	5
<b>Performances de l'interface</b>	<b>8</b>
Temps moyens de réponse par interface et par jour (en ms)	9
Taux de réponse d'erreur par interface et par jour (en %)	12
Liste et durée des périodes de « panne » de l'interface	15



# 01

**Disponibilité  
de l'interface**

## Durées (en min) et pourcentages quotidiens de fonctionnement

Les indicateurs de disponibilité sont mesurés sur la plage de surveillance 8h00-19h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés), à l'instar de la plage de surveillance de la banque en ligne, ce qui correspond à la période d'engagement dans le cadre d'un contrat de service.

<sup>1</sup> **Temps d'arrêt quotidien (en min)** : la disponibilité de service est testée à intervalles de temps réguliers par des sondes. Une durée d'indisponibilité correspond au temps mesuré entre le premier KO et le dernier KO.

<sup>2</sup> **Pourcentage quotidien de temps d'arrêt** : le pourcentage de temps d'arrêt est calculé sur la base de la période d'engagement évoquée en préambule.

<sup>3</sup> **Durée quotidienne de bon fonctionnement (en min)** : la durée de bon fonctionnement de l'interface est calculée comme suit : durée d'engagement moins temps d'arrêt quotidien.

<sup>4</sup> **Pourcentage quotidien de bon fonctionnement** : le pourcentage de bon fonctionnement est calculé comme suit : 100% moins le pourcentage de temps d'arrêt quotidien.

Date	ARRÊT				BON FONCTIONNEMENT			
	Interface		Banque en ligne		Interface		Banque en ligne	
	Durée <sup>1</sup>	%age <sup>2</sup>	Durée <sup>1</sup>	%age <sup>2</sup>	Durée <sup>3</sup>	%age <sup>4</sup>	Durée <sup>3</sup>	%age <sup>4</sup>
15/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
16/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-
17/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-
18/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
19/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
20/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
21/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
22/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
23/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-
24/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-
25/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-
26/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
27/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
28/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
29/12/2023	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
30/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-
01/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
02/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
03/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
04/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
05/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
06/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
07/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
08/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
09/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %

Date	ARRÊT				BON FONCTIONNEMENT			
	Interface		Banque en ligne		Interface		Banque en ligne	
	Durée <sup>1</sup>	%age <sup>2</sup>	Durée <sup>1</sup>	%age <sup>2</sup>	Durée <sup>3</sup>	%age <sup>4</sup>	Durée <sup>3</sup>	%age <sup>4</sup>
10/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
11/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
12/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
13/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
14/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
15/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
16/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
17/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
18/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
19/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
20/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
21/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
22/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
23/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
24/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
25/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
26/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
27/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
28/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
29/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
30/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
31/01/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
01/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
02/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
03/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
04/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
05/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
06/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
07/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
08/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
09/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
10/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
11/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
12/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
13/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
14/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
15/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
16/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
17/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-

18/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
19/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
Date	ARRÊT				BON FONCTIONNEMENT			
	Interface		Banque en ligne		Interface		Banque en ligne	
	Durée <sup>1</sup>	%age <sup>2</sup>	Durée <sup>1</sup>	%age <sup>2</sup>	Durée <sup>3</sup>	%age <sup>4</sup>	Durée <sup>3</sup>	%age <sup>4</sup>
20/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
21/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
22/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
23/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
24/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
25/02/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
26/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
27/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
28/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
29/02/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
01/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
02/03/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
03/03/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
04/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
05/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
06/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
07/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
08/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
09/03/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
10/03/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
11/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
12/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
13/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
14/03/2024	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %

# 02

## **Performances de l'interface**



## Temps moyens de réponse par interface et par jour (en ms)

*Il s'agit du temps moyen par jour nécessaire au PSPGC pour fournir, par demande, au prestataire de services d'initiation de paiement (SIP), de services d'information sur les comptes (SIC), toutes les informations, ou au prestataire de services de paiement qui émet des instruments de paiement liés à une carte ou au prestataire de SIP la confirmation, sous la forme d'un « oui » ou « non ».*

Date	AISP	CBPII	PISP
15/12/23	482	-	100
16/12/23	486	-	75
17/12/23	284	-	39
18/12/23	375	-	105
19/12/23	433	-	162
20/12/23	538	-	178
21/12/23	422	-	136
22/12/23	568	-	114
23/12/23	411	-	35
24/12/23	505	-	-
25/12/23	447	-	161
26/12/23	380	-	72
27/12/23	406	-	152
28/12/23	473	-	94
29/12/23	490	-	78
30/12/23	387	-	143
31/12/23	459	-	126
01/01/24	426	-	41
02/01/24	463	-	112
03/01/24	479	-	97
04/01/24	382	-	109
05/01/24	502	-	76
06/01/24	400	-	65
07/01/24	616	-	-
08/01/24	544	-	155
09/01/24	443	-	140
10/01/24	456	-	142
11/01/24	389	-	68
12/01/24	366	-	207
13/01/24	402	-	-
14/01/24	698	-	-
15/01/24	375	-	-
16/01/24	395	-	166
17/01/24	448	-	-
18/01/24	531	-	187

19/01/24	503	-	-
<b>Date</b>	<b>AISP</b>	<b>CBPII</b>	<b>PISP</b>
20/01/24	450	-	79
21/01/24	449	-	-
22/01/24	440	-	-
23/01/24	403	-	186
24/01/24	476	-	-
25/01/24	458	-	148
26/01/24	487	-	164
27/01/24	423	-	-
28/01/24	608	-	479
29/01/24	390	-	131
30/01/24	520	-	104
31/01/24	486	-	93
01/02/24	485	-	184
02/02/24	371	-	138
03/02/24	419	-	-
04/02/24	386	-	51
05/02/24	472	-	384
06/02/24	447	-	333
07/02/24	436	-	67
08/02/24	510	-	149
09/02/24	542	-	123
10/02/24	427	-	-
11/02/24	382	-	77
12/02/24	472	-	161
13/02/24	489	-	198
14/02/24	436	-	221
15/02/24	534	-	458
16/02/24	471	-	252
17/02/24	392	-	-
18/02/24	430	-	99
19/02/24	356	-	108
20/02/24	424	-	104
21/02/24	494	-	71
22/02/24	419	-	128
23/02/24	397	-	126
24/02/24	409	-	93
25/02/24	409	-	72
26/02/24	455	-	120
27/02/24	519	-	136
28/02/24	432	-	110

29/02/24	421	-	172
01/03/24	468	-	164
02/03/24	440	-	159
<b>Date</b>	<b>AISP</b>	<b>CBPII</b>	<b>PISP</b>
03/03/24	437	-	710
04/03/24	521	-	178
05/03/24	405	-	130
06/03/24	617	-	168
07/03/24	486	-	100
08/03/24	477	-	147
09/03/24	442	-	-
10/03/24	455	-	-
11/03/24	437	-	175
12/03/24	-	-	216
13/03/24	-	-	156
14/03/24	-	-	167

Les "-" indiquent que l'interface n'a pas reçu d'appel pour les services correspondants.

## Taux de réponse d'erreur par interface et par jour (en %)

*Le taux quotidien de réponse d'erreur est calculé comme étant le nombre de messages de notification des erreurs concernant des erreurs imputables au PSPGC envoyés par jour par ce dernier aux prestataires de SIP, de SIC et de services de paiement qui émettent des instruments de paiement liés à une carte, conformément à l'article 36, paragraphe 2, des NTR/RTS, divisé par le nombre de demandes reçues le même jour par le PSPGC.*

Date	AISP	CBPII	PISP
15/12/23	0,00 %	-	0,00 %
16/12/23	0,00 %	-	0,00 %
17/12/23	0,00 %	-	0,00 %
18/12/23	0,00 %	-	0,00 %
19/12/23	0,00 %	-	0,00 %
20/12/23	0,00 %	-	0,00 %
21/12/23	0,00 %	-	0,00 %
22/12/23	0,00 %	-	0,00 %
23/12/23	0,00 %	-	0,00 %
24/12/23	0,00 %	-	-
25/12/23	0,00 %	-	0,00 %
26/12/23	0,00 %	-	0,00 %
27/12/23	0,00 %	-	0,00 %
28/12/23	0,00 %	-	0,00 %
29/12/23	0,00 %	-	0,00 %
30/12/23	0,00 %	-	0,00 %
31/12/23	0,00 %	-	0,00 %
01/01/24	0,00 %	-	0,00 %
02/01/24	0,00 %	-	0,00 %
03/01/24	0,00 %	-	0,00 %
04/01/24	0,00 %	-	0,00 %
05/01/24	0,00 %	-	0,00 %
06/01/24	0,00 %	-	0,00 %
07/01/24	0,00 %	-	-
08/01/24	0,00 %	-	0,00 %
09/01/24	0,00 %	-	0,00 %
10/01/24	0,00 %	-	0,00 %
11/01/24	0,00 %	-	0,00 %
12/01/24	0,00 %	-	0,00 %
13/01/24	0,00 %	-	-
14/01/24	0,00 %	-	-
15/01/24	0,00 %	-	-
16/01/24	0,00 %	-	0,00 %
17/01/24	0,00 %	-	-

18/01/24	0,00 %	-	0,00 %
<b>Date</b>	<b>AISP</b>	<b>CBPII</b>	<b>PISP</b>
19/01/24	0,00 %	-	-
20/01/24	0,00 %	-	0,00 %
21/01/24	0,00 %	-	-
22/01/24	0,00 %	-	-
23/01/24	0,00 %	-	0,00 %
24/01/24	0,00 %	-	-
25/01/24	0,00 %	-	0,00 %
26/01/24	0,00 %	-	0,00 %
27/01/24	0,00 %	-	-
28/01/24	0,00 %	-	0,00 %
29/01/24	0,00 %	-	0,00 %
30/01/24	0,00 %	-	0,00 %
31/01/24	0,00 %	-	0,00 %
01/02/24	0,00 %	-	0,00 %
02/02/24	0,00 %	-	0,00 %
03/02/24	0,00 %	-	-
04/02/24	0,00 %	-	0,00 %
05/02/24	0,00 %	-	0,00 %
06/02/24	0,00 %	-	0,00 %
07/02/24	0,00 %	-	0,00 %
08/02/24	0,00 %	-	0,00 %
09/02/24	0,00 %	-	0,00 %
10/02/24	0,00 %	-	-
11/02/24	0,00 %	-	0,00 %
12/02/24	0,00 %	-	0,00 %
13/02/24	0,00 %	-	0,00 %
14/02/24	0,00 %	-	0,00 %
15/02/24	0,00 %	-	0,00 %
16/02/24	0,00 %	-	0,00 %
17/02/24	0,00 %	-	-
18/02/24	0,00 %	-	0,00 %
19/02/24	0,00 %	-	0,00 %
20/02/24	0,00 %	-	0,00 %
21/02/24	0,00 %	-	0,00 %
22/02/24	0,00 %	-	0,00 %
23/02/24	0,00 %	-	0,00 %
24/02/24	0,00 %	-	0,00 %
25/02/24	0,00 %	-	0,00 %
26/02/24	0,00 %	-	0,00 %
27/02/24	0,00 %	-	0,00 %

28/02/24	0,00 %	-	0,00 %
29/02/24	0,00 %	-	0,00 %
01/03/24	0,00 %	-	0,00 %
<b>Date</b>	<b>AISP</b>	<b>CBPII</b>	<b>PISP</b>
02/03/24	0,00 %	-	0,00 %
03/03/24	0,00 %	-	0,00 %
04/03/24	0,00 %	-	0,00 %
05/03/24	0,00 %	-	0,00 %
06/03/24	0,00 %	-	0,00 %
07/03/24	0,00 %	-	0,00 %
08/03/24	0,00 %	-	0,00 %
09/03/24	0,00 %	-	-
10/03/24	0,00 %	-	-
11/03/24	0,00 %	-	0,00 %
12/03/24	-	-	0,00 %
13/03/24	-	-	0,00 %
14/03/24	-	-	0,00 %

Les "-" indiquent que l'interface n'a pas reçu d'appel pour les services correspondants.

## Liste et durée des périodes de « panne » de l'interface

*L'interface est considérée comme étant « en panne » lorsque cinq demandes consécutives d'accès aux informations pour la prestation de services d'initiation de paiement (SIP), de services d'information sur les comptes (SIC), ou pour la fourniture d'une confirmation de la disponibilité des fonds, n'obtiennent pas de réponse dans les 30 secondes (que ces demandes proviennent d'un ou de plusieurs prestataires de SIP, de SIC, ou de services de paiement qui émettent des instruments de paiements liés à une carte). En pareil cas, la durée de période « en panne » est calculée à partir du moment où l'interface a reçu la première demande dans la série des cinq demandes consécutives n'ayant pas obtenu de réponse dans les 30 secondes, à condition qu'aucune demande intervenue entre ces cinq demandes n'ait obtenu de réponse.*

	Date/Heure de début	Date/Heure de fin	Durée (en s)
1	s/o	s/o	s/o

L'interface n'a fait l'objet d'aucune période de panne.

